



25

Cour

FRC

1443

EXTRAIT

DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

*Du sixième Arrondissement
de Bordeaux, assemblé au
Palais de la Cour des
Aides.*

Du 11 Février 1790.

LE même jour à trois heures de relevée, audit Palais de la Cour des Aides, les Citoyens actifs de l'arrondissement de Saint-Pierre, pénétrés de plus en plus des sentimens sublimes exprimés dans le Discours du Roi à l'As-

semblée Nationale , jugeant par les députations qui leur viennent à chaque instant des divers arrondissemens de la Commune , qu'on ne peut rien ajouter aux transports d'allégresse des Citoyens de Bordeaux ; que tous ensemble désirent principalement de voir enfin régner dans le Royaume cette concorde fraternelle , recommandée d'une manière si touchante par le digne Chef de la Nation , ont délibéré , sur la proposition qui leur en a été faite par M. l'Abbé Poyen , Vicaire de Saint-Siméon , de faire incessamment connoître à la Sénéchaussée les sentimens qui les animent , bien sûrs que ces sentimens seront par-tout adoptés aussitôt qu'annoncés ; qu'il importe en conséquence que MM. les Electeurs aillent de suite vers MM. les Vicaires-Généraux , pour obtenir d'eux qu'ils publient le



plutôt possible un Mandement, dans lequel la Religion joindra ses exhortations aux vœux de la Patrie ; qu'ils veuillent bien envoyer le Discours du Roi dans les différentes Paroisses du Diocèse, en recommandant à MM. les Curés d'en faire lecture au prône, de l'interpréter, s'il est nécessaire, dans l'idiôme de leur pays, & de célébrer, par un *Te Deum*, le jour mille fois heureux qui a éclairé l'union intime du Roi & de l'Assemblée Nationale ; en leur recommandant encore, s'ils le trouvent convenable, de faire observer, chacun dans leurs Paroisses, qu'au milieu des plus grandes révolutions, notre profond respect pour l'Être-Suprême reste inaltérable, & que nous ne cessons de rapporter à sa bonté infinie tout ce qui nous arrive d'heureux.

MM. POYEN, Prêtre, PHILIPPOT,

Curé, LAMANSEAU, LAMOTHE-PAYRAUD, GRANGENEUVE jeune, Négociant, DEVIGNES, GALINEAU & BAIGNOUE, ont été députés pour faire part de la présente Délibération à MM. les Quatre-vingt-dix Electeurs, & aux autres arrondissemens de Bordeaux.

Signés à l'original,

M. DE LAROSE, *Président.*

BRICQ, *Secrétaire.*

A B O R D E A U X,

Chez PALLANDRE l'aîné, Place Saint-Projet ;

1790.